

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

18 19 18

Date de la convocation
10 septembre 2009

Date d'affichage
22 septembre 2009

Objet de la délibération
Coupes de l'exercice 2009

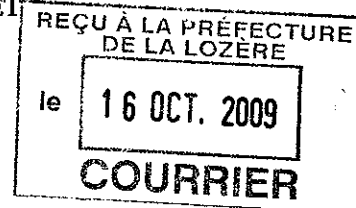
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 17 septembre 2009

L'an deux mille neuf

et le 17 septembre
à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Élisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL
Nicole, MMs BOULAT Olivier, COUSTES-CHAPDANIEL Jean
Claude, DELORD Paul, MERIC Pascal.
Excusé : M ROUVIERE Francis.
M MERIC a été élu secrétaire



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin d'améliorer certaines parcelles boisées de la section Belvezet-Vial-Moulin, il y aurait lieu de procéder à un martelage et à une vente de bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le martelage et la vente de bois, en accord avec les services de l'ONF.

Vente à l'appel d'offres ou de gré à gré

Forêt	Parcelle	Surface	Volume	Observations
Belvezet-Vial-Moulin	2 partie	0.80 ha	50 m ³	Vente à l'appel d'offres ou de gré à gré
	5 partie	0.98 ha	90 m ³	
	7 partie	1.20 ha	60 m ³	
	8 partie	5.40 ha	270 m ³	
	9 partie	4.80 ha	240 m ³	
	10 partie	3.00 ha	150 m ³	
	17 partie	0.70 ha	40 m ³	
	18 partie	1.00 ha	50 m ³	

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Alain VEYRUNES

